

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 AVRIL 2018
--

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 4 avril 2018

**Étaient présents** : Bertrand Hauchecorne, Didier Courtois, Chantal Bureau, Robert Genty, Eric Couadier, Annick Villafafila, François Gabrion, Véronique Spir, Stéphane Roy, Anaïs Perdereau (arrivée à 18h40), Caroline Ménager (arrivée à 19h17), Martine Bourdel.

**Étaient absents excusés** :

- Céline Leroy qui a donné procuration à Anaïs Perdereau
- Yoan Béaur qui a donné procuration à Bertrand Hauchecorne
- Nicolas Mohamed qui a donné procuration à Véronique Spir

**Était absent** : /

**Secrétaire de séance** : Robert GENTY

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2018-015	COMPTE DE GESTION 2017
----------	------------------------

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- **Approuve le compte de gestion 2017**

2018-016	COMPTE ADMINISTRATIF 2017
----------	---------------------------

Monsieur Didier Courtois est élu président par les membres du conseil municipal, pour présenter le compte administratif 2017. Le Maire, Bertrand HAUCHECORNE sort de la salle.

Le Président donne acte de la présentation faite au compte administratif.

Le Président constate la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et à percevoir.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte à l'unanimité, le compte administratif 2017 présentant résultat de clôture : en fonctionnement de 196 461.36 €, un déficit d'investissement cumulé de 65 577.75 €, des restes à réaliser de 71 110.30 € et des restes à percevoir de 34 858 €.

Monsieur le Maire réintègre la salle.

2018-017	<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>
----------	----------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente le tableau de l'affectation des résultats.

DETERMINATION DES RESULTATS A AFFECTER		
RESULTAT INVESTISSEMENT	-65 577.75 €	C/001
RESTES A REALISER DEPENSES	71 110.30 €	-36 252.30 €
RESTES A REALISER RECETTES	34 858.00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-101 830.05 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	196 461.36 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	101 830.05 €	C/1068
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	94 631.31 €	C/002

- Il convient d'affecter au 1068 (IR) 101 830.05 €, au 002 (FR) 94 631.31 € et 65 577.75 € au 001 (ID).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats

2018-018	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018</b>
----------	--

La commission finances propose d'augmenter les taux d'imposition d'un point pour la taxe d'habitation et le foncier bâti.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- approuve cette proposition et décide, à l'unanimité, de voter les taux ci-dessous pour l'année 2018 soit :

	<b>Taux</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	15.59 %
<b>Taxe foncier bâti</b>	24.93 %
<b>Taxe foncier non bâti</b>	62.00 %

<b>2018-019</b>	<b>VOTE DES SUBVENTIONS 2018</b>
-----------------	----------------------------------

Monsieur Hauchecorne présente l'attribution des subventions aux associations :

**SUBVENTIONS 2018**

Association	subvention 2018	sub exopt
Amicale Boulistes	100.00 €	
Anciens Combattants	200.00 €	
Art aux Prés	500.00 €	
Comité de Jumelage	200.00 €	2 100.00 €
Ecole de Musique	14 000.00 €	
En ce temps là à Mareau	150.00 €	600.00 €
Gymnastique volontaire	400.00 €	
La Fraternelle	700.00 €	
Tennis Club de Mareau	1 000.00 €	
Mareau z'idées	200.00 €	200.00 €
JONQUILLE	100.00 €	
USM Tir	1 500.00 €	100.00 €
UNA	50.00 €	
Les fêlés de la Deuche	30.00 €	
Banque Alimentaire	350.00 €	
Associations des assistantes maternelles les Marmousets	50.00 €	
Loiret Nature Environnement	100.00 €	
MFR Chaingy	20.00 €	
PEP 45	20.00 €	
Arche des souvenirs	392.10 €	
	20 062.10 €	3 000.00 €
<b>Total</b>		<b>23 062.10 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement des subventions suivant la répartition ci-dessus.

<b>2018-020</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>
-----------------	-----------------------------

Monsieur HAUCHECORNE présente le budget primitif tel que défini par la commission des finances.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- accepte le budget primitif 2018, qui s'équilibre en dépenses et recettes ainsi qu'il suit :
  - o FONCTIONNEMENT : 1 251 783.31 euros
  - o INVESTISSEMENT : 681 637.36 euros (rar compris)

<b>2018-021</b>	<b>TERRAIN CUMA RUE DE LA BEDELLE</b>
-----------------	---------------------------------------

Bertrand Hauchecorne rappelle au conseil qu'une délibération avait été prise afin de retirer l'emplacement réservé situé rue de la Bedelle, cette délibération s'est avérée non recevable.

Par courrier en lettre recommandée, reçue le 12 mars 2018, la Cuma, nous propose d'acquérir la parcelle cadastrée AA 133 pour un montant de 71 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, estime que l'emplacement réservé n'a plus raison d'être, et refuse d'acquérir ce terrain. En conséquence il valide que cet emplacement réservé soit retiré.

<b>2018-022</b>	<b>CONVENTION « BOUCHONS D'AMOUR »</b>
-----------------	--

Bertrand Hauchecorne présente l'association « les bouchons d'amour ». Cette association a pour but de collecter les bouchons en plastique afin d'acquérir du matériel pour les personnes handicapées. Madame Landeroin s'est dite disposée à faire le lien entre l'association et la commune de Mareau aux Prés.

En signant cette convention, la commune s'engage à installer des collecteurs au logo de l'association.

Le conseil municipal désigne Véronique Spir afin de gérer les lieux d'implantation des containers et de faire le lien avec Madame Landeroin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

<b>2018-023</b>	<b>CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'OBSERVATOIRE DU BORD DE LOIRE</b>
-----------------	---

Bertrand Hauchecorne indique que 3 bureaux d'étude ont été consultés. Aucun de ces 3 bureaux d'étude n'a pu répondre à notre cahier des charges.

Madame Thauvel du Caue a conseillé de choisir un architecte intéressé par l'environnement. Après avoir été contactée, Madame Marie Hubert-Baechler architecte à Cléry Saint André a fait une proposition pour une mission d'étude à 4 416 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'offre de mission de Madame Marie Hubert-Baechler.

<b>2018-024</b>	<b>AVENANT URBANISME AVEC LA CCTVL</b>
-----------------	--

Par délibération n°2016-049 du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le conseil municipal avait délibéré pour adhérer au service d'urbanisme de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Il convient de signer un avenant à cette convention afin d'ajouter à la charge de la CCTVL les déclarations préalables créant de la surface.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention initiale.

2018-025

## DECISION RYTHMES SCOLAIRES

Bertrand Hauchecorne indique qu'il est nécessaire de prendre une décision officielle quant aux rythmes scolaires de la prochaine rentrée.

Didier Courtois rappelle le vote du conseil d'école : 8 représentants pour la semaine à 4.5 jours, et 7 représentants pour le retour à la semaine de 4 jours.

Bertrand Hauchecorne informe que les communes de Mézières et Cléry restent à la semaine de 4.5 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 élus pour la semaine à 4.5 jours et 1 élu contre, approuve de rester à la semaine de 4.5 jours.

En conséquence les activités intermède sont maintenues pour l'année 2018-2019

## QUESTIONS DIVERSES

2018-026

## COMMISSION INTERCOMMUNALE MAREAU/MEZIERES/CLERY

Bertrand Hauchecorne rappelle l'intention de créer une commission intercommunale entre les 3 communes de Mareau - Mézières - Cléry Saint André afin de pouvoir échanger sur les thèmes intercommunaux comme entre autres, la voirie, la petite enfance, les intervenants sportifs et musicaux, manifestations culturelles.

La commission sera constituée de 6 représentants de Cléry Saint André, 4 représentants de Mareau aux Prés, 4 représentants de Mézières lez Cléry.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Bertrand Hauchecorne
- Didier Courtois
- Chantal Bureau
- Robert Genty

### ➤ Ecole - effectifs

Compte tenu d'une prévision en augmentation des effectifs de l'école, Bertrand Hauchecorne indique qu'il a transmis un courrier à l'inspecteur d'académie pour demander une ouverture de classe à la rentrée prochaine. La demande sera étudiée par l'inspection académique courant juin.

### ➤ Réserve naturelle

Chantal Bureau informe de l'implantation de barrières pour limiter l'accès sur la levée de la Loire. Elles sont actuellement ouvertes, mais seront fermées du 15 juin au 31 août.

### ➤ Championnat de France de tir

Le championnat de France de tir UFOLEP se déroulera les 9 et 10 mars 2019 à Mareau aux Prés

## PROCHAINS CONSEILS

Mercredi 23 mai 2018 à 18h30

Lundi 9 juillet 2018 à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h10